

Point de presse du 6 mai 2020

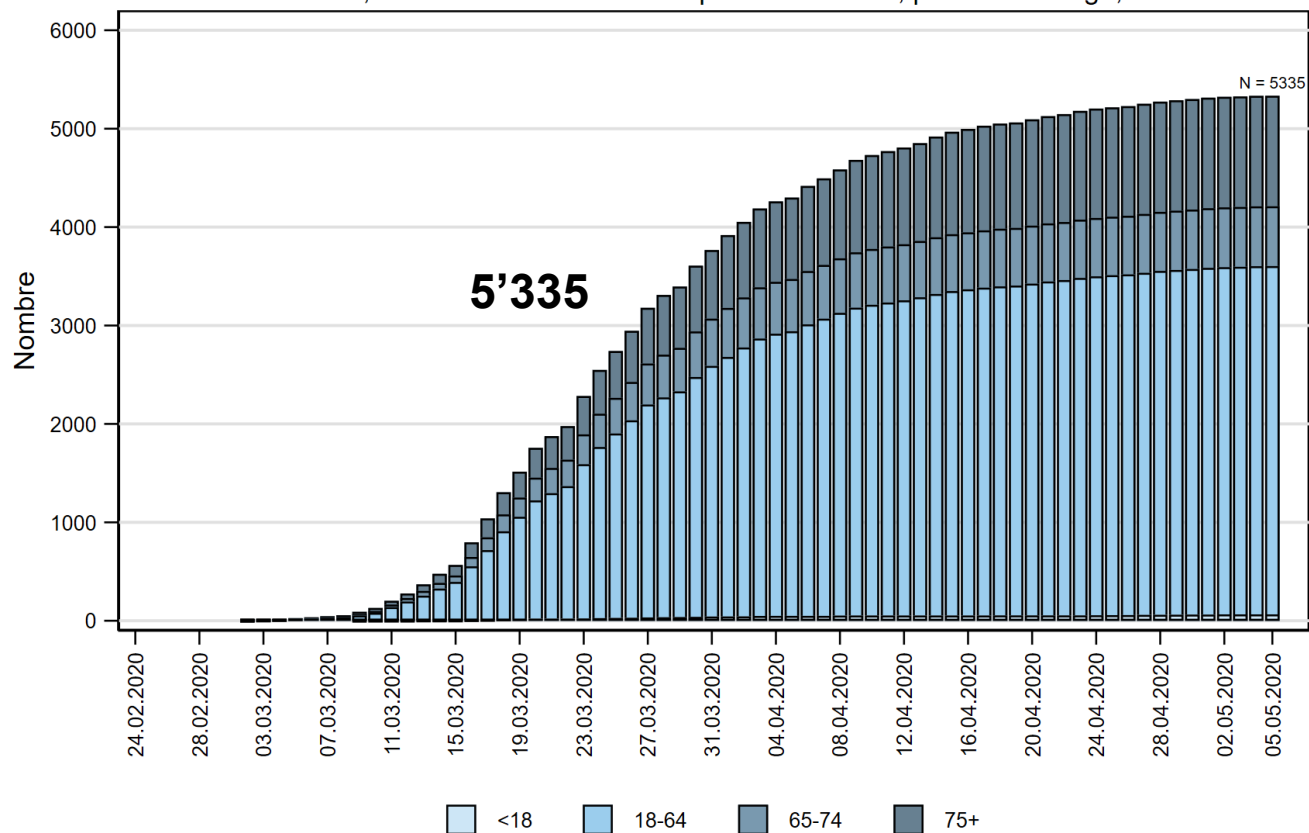
Crise sanitaire Covid-19

COVID-19 données épidémiologiques

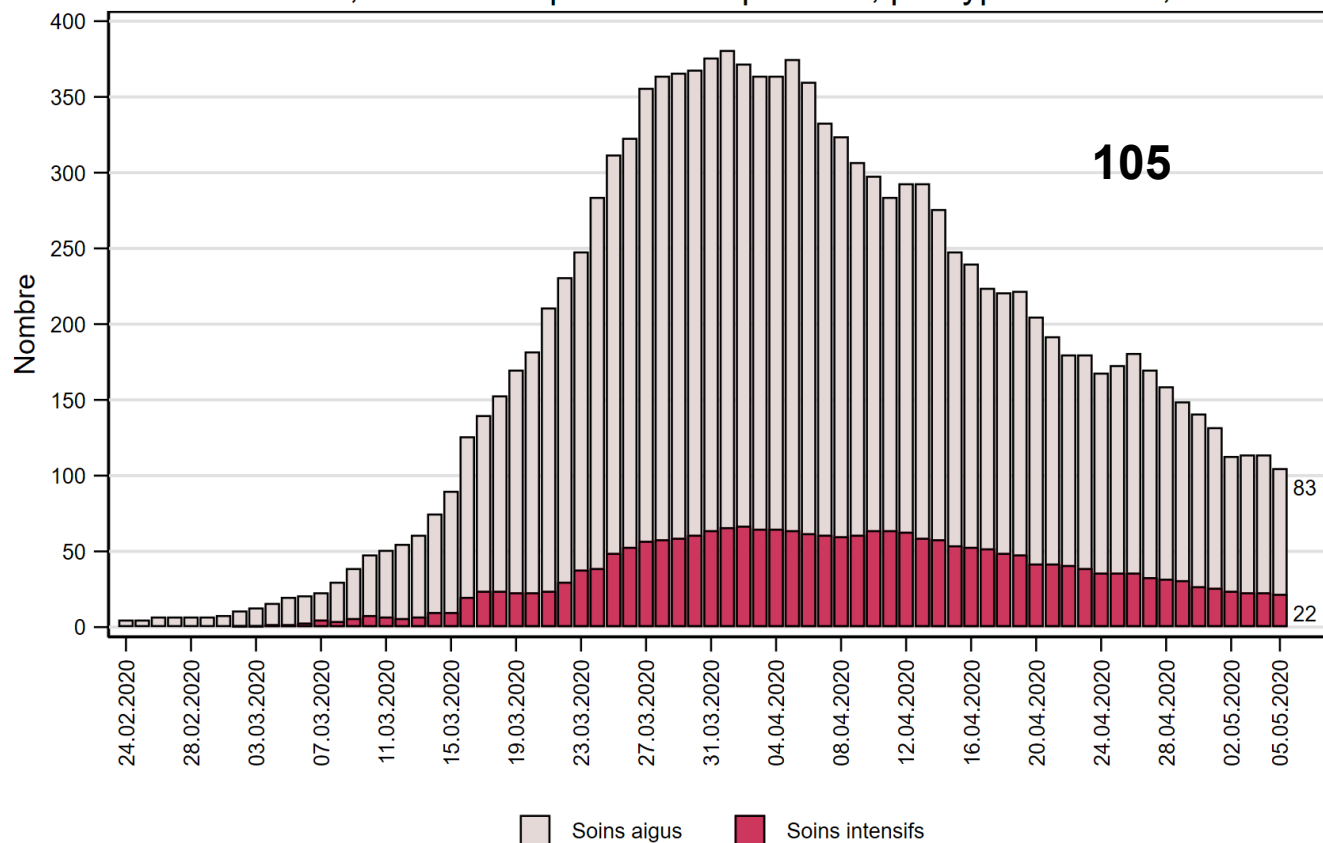
Dr. Karim Boubaker

Médecin cantonal

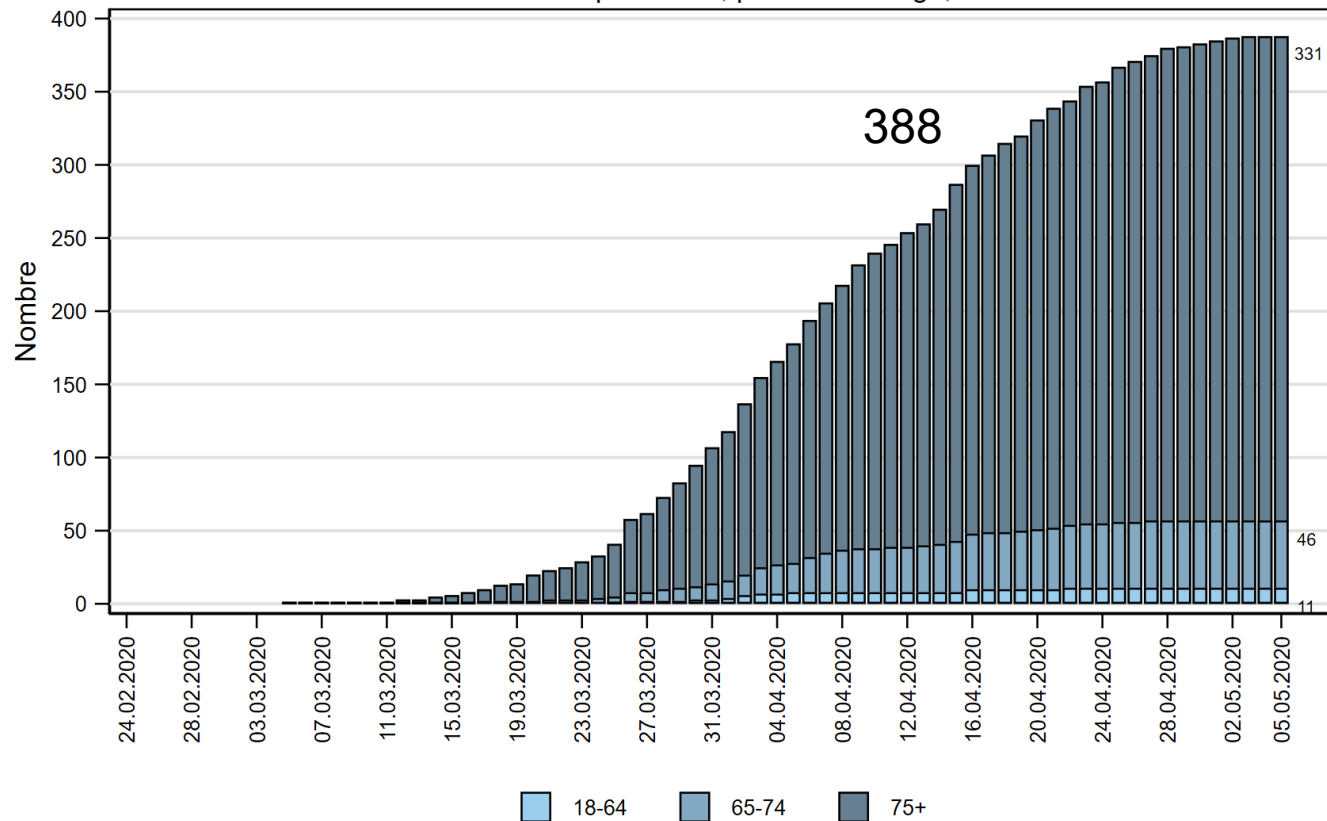
COVID-19, nombre de cas confirmés positifs cumulés, par classe d'âge, Vaud



COVID-19, nombre de patients hospitalisés, par type de soins, Vaud



COVID-19, nombre cumulé de décès déclarés parmi les cas confirmés ou probables, par classe d'âge, Vaud



Points d'attention

- Poursuite des dépistages à but épidémiologique
- Développement des enquêtes d'entourage
- Maintien d'une réserve dans les domaines hospitaliers et communautaires
- Surveillance de l'évolution de l'épidémie

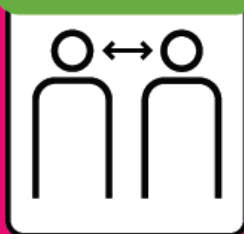
Nouveau coronavirus

Actualisé au 29.4.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Si possible, continuer de travailler à la maison.



POUR RAPPEL:



Se laver soigneusement
les mains.



Éviter les poignées
de main.



Tousser et éternuer
dans un mouchoir ou
dans le creux du coude.



Restez à la maison en
cas de symptômes.



Toujours téléphoner
avant d'aller chez
le médecin ou aux
urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

M. Pierre-Yves Gruaz

Directeur général de la direction générale de la mobilité
et des routes
(DGMR)

Reprise des transport publics – 11 mai

Garantir les déplacements pour accompagner la reprise

- Reprise par étape et graduelle des écoles / réouverture des commerces
- Rétablissement l'offre normale en transport publics sur les lignes du canton
- Capacité de transport élevée compte tenu de la fréquentation progressive attendue



Enjeu : garantir des déplacements en transports publics aussi sûr que possible, pour les voyageurs, les écoliers et le personnel

Transports publics – 11 mai

Garantir un transport aussi sûr que possible pour tous

Grâce au plan de protection de la branche des transports publics du 27 avril, centré sur la responsabilité individuelle et la solidarité des usagers:

- Recommandations principales aux voyageurs:
 - Eviter les heures de pointe en optant pour des courses moins chargées;
 - Porter le masque si la distance sociale ne peut être respectée (HP)
 - Respecter les règles d'hygiène et de distance sociale
- Mesures principales à prendre par les entreprises de transports
 - Informer et sensibiliser les usagers aux mesures d'hygiène et de distance
 - Renforcer les mesures de nettoyage
 - Mettre en place les mesures de sécurité pour le personnel

Déplacements des écoliers

Garantir un transport aussi sûr que possible

Deux types de prise en charge :

- par des courses exclusivement réservées aux écoliers (transport dédié), sous mandat des communes ;
- par les lignes de transports publics régulières à l'horaire, ouvertes aux autres usagers

Le plan de protection de la branche des transports publics est mis en cohérence avec les mesures sanitaires demandées à l'école

- Pas de distanciation sociale entre enfants
- Distanciation sociale de 2 mètres entre adultes et enfants
- Si la distance ne peut être appliquée, les adultes portent un masque
- Le port du masque ne s'applique pas aux enfants.

Déplacement des écoliers

Garantir un transport aussi sûr que possible

Courses à l'horaire (transports publics)

- Les chauffeurs portent une attention particulière à l'accès à bord des écoliers, notamment en cas de forte affluence
- Les chauffeurs et le personnel d'accompagnement portent un masque si la distance sociale ne peut être garantie

Transport scolaire dédié

- Les chauffeurs portent systématiquement un masque
- Les communes sont responsables de l'application des mesures

Reprise des transports publics – 11 mai

Garantir un transport aussi sûr que possible

De manière générale: suivi très attentif par le Canton et les entreprises de transports sur :

- Le niveau de l'offre
- La fréquentation notamment les lignes stratégiques comme le métro m2
- Les ressources en personnel



A tout moment, des adaptations pourront être apportées pour répondre au mieux à la situation et aux besoins.

Déplacement des écoliers en transports publics et en transport scolaire dédié Règles et recommandations aux entreprises de transport et aux communes en charge d'organiser les transports



Accès

Les chauffeurs portent une attention particulière à l'accès à bord des écoliers, notamment en cas de forte affluence



Distance

La distance sociale de 2 mètres n'a pas besoin d'être observée entre enfants dans les transports publics et dans les transports scolaires dédiés. Elle doit l'être entre adultes et enfants.



Masques

Si la distance sociale entre adultes et enfants ne peut pas être appliquée, il est recommandé aux adultes de porter le masque. Cette recommandation ne s'applique pas aux enfants.
Dans les transports publics, les conducteurs ainsi que le personnel d'accompagnement doivent porter le masque lorsque la distance de 2 mètres ne peut pas être garantie.
Dans les transports scolaires dédiés, le chauffeur doit systématiquement porter un masque de protection.



Nettoyage

Les entreprises de transports veillent au nettoyage régulier des véhicules.

Par ailleurs, les entreprises de transport public veillent à maintenir la capacité en mettant en place les doublures usuelles, dans la mesure du possible.



Hygiène

Les entreprises de transport inform et sensibilisent les usagers sur les règles d'hygiène (lavage et désinfection des mains), au moyen de leurs canaux d'information ou par des actions spécifiques.

Les entreprises fournissent à leurs collaborateurs/trices en contact avec la clientèle les équipements de protection individuels nécessaires (masques, désinfectant...)

Nouveau coronavirus

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES



Garder ses distances
entre adultes et enfants.



Porter un masque pour l'adulte si
on ne peut pas garder les
distances.



Attacher sa ceinture tout seul
ou demander de l'aide.



POUR RAPPEL

Actualisé au 11.5.2020



Se laver soigneusement
les mains.



Éviter les poignées
de main.



Tousser et éternuer
dans un mouchoir
ou dans le creux du
coude.



Restez à la maison
en cas de symptô-
mes.



Je respecte ces
consignes tous
les jours.

merci!



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

www.vd.ch/coronavirus



M. Denis Froidevaux

Chef de l'Etat-Major Cantonal de Conduite
(EMCC)

Moyens engagés

- 697 policiers vaudois 24h / 24h
- 605 personnes de la Protection civile
- 110 personnes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- 14 personnes de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA)
- 220 personnes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)
- 77 soldats sanitaires

Dénonciations / Amendes d'ordre

Total depuis le début de la crise pour le canton de Vaud :

(Police cantonale vaudoise et polices communales comprises)

- 3636 amendes d'ordre
- 704 dénonciations au ministère public
- 307 infractions au règlement générale de police

Respect des restrictions et points d'attention

1. **Mesures de distanciation sociale et d'interdiction d'attroupements toujours en vigueur.**
2. Les contrôles du stationnement et radars ont repris progressivement.
3. Les polices vaudoises ont ouvert partiellement l'accueil au public. Cependant, dans le but de minimiser les risques de transmission du COVID-19, nous invitons les personnes à déposer une e-plainte pour les délits suivants :
 - Vol simple, contre inconnu et sans signalement de l'auteur
 - Dommages à la propriété sur un objet ou un véhicule

<https://www.portail-particuliers.vd.ch/prestations/prestations/particuliers/depot-de-plainte-penale/prestation.html>

Pour les autres informations : <https://polvd.info/2ScvwNh>

Exploitation des marchés alimentaires ou non alimentaires

Dans le cadre de l'application des mesures fédérales de prévention contre le Covid-19 entrant en vigueur dès le lundi 11 mai 2020, les marchés sont autorisés à rouvrir, à condition d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de protection.

Les principes de base pour pouvoir exploiter un marché sont les suivants :

- La surface inoccupée entre chaque stand doit être au minimum de 10 mètres carrés ou 10 m linéaire ;
- Les différents flux de personnes ne doivent pas rentrer en conflit ;
- L'hygiène des mains doit-être garantie ;
- Des mesures doivent être mises en place afin de garantir les distances sociales ;
- Un nettoyage accru des surfaces doit être garanti ;
- Le client ne doit pas toucher la marchandise ;
- Une campagne d'affichage spécifiant les normes sanitaires doit être mise en place.

Exploitation des marchés alimentaires ou non alimentaires

L'organisateur transmet sa demande à la Police cantonale du commerce qui établit un préavis.

info.pcc@vd.ch

Dans un délai maximal de 3 jours l'EMCC rend une décision.

Les contrôles sont de la compétence des communes et porteront sur :

- Le respect du concept, y compris des flux
- L'hygiène des mains
- Mesures de distanciation et nombres de personnes
- Exploitation garantissant les mesures de prévention
- L'information de la clientèle

Etablissements publics : situation au 11 mai

- **Peuvent ouvrir, toujours consommation assis :**

- Restaurant dans les hôtels hors clients de l'hôtel
- Café-restaurant
- Gîte rural
- Table d'hôtes
- Caveau
- Chalet d'alpage
- Café-bar
- Buvette (de cas en cas, activité liée autorisée ou non)
- Salon de jeux (mais pas les zones de jeu)
- Tea-room
- Bar à café
- Licence particulière (de cas en cas)
- Traiteur (mais manifestations pas autorisées à ce jour)

- **Restent fermés :**

- Discothèque
- Night-club

Le Concept de protection de Gastro suisse sera validé vendredi par le CF, et les instructions communiquées aux exploitants également vendredi

Assouplissement des mesures et rappels

Dès lundi 11 mai : ouverts et autorisés avec respect des consignes de l'OFSP

- Ecoles obligatoires (niveaux primaire et secondaire I)
- Enseignement présentiel jusqu'à cinq personnes (secondaire II, niveau tertiaire et autres établissements de formation)
- Examens dans les centres de formation
- Magasins et marchés
- Agences de voyage
- Musées, bibliothèques et archives (sans salles de lecture)
- Sport de masse sans contact corporel (en groupe de cinq personnes au max., sans match)
- Sports de compétition et sports dans les ligues professionnelles (sans match)
- Restaurants pour les groupes de 4 personnes, les parents pouvant être accompagnés de leurs enfants

Contrôle dans les commerces se poursuit

- La task-force «Police du commerce» constituée de 20 entités partenaires dans le canton sous la coordination de la Police cantonale du commerce compte une quarantaine de personnes qui ont effectué 2745 contrôles. Ces derniers ont procédé en majorité à des rappels à l'ordre, des avertissements et des conseils ainsi qu'à 16 dénonciations au Ministère public.

Matériel de protection pour les entreprises

Rappel :

- Dans le cas où les entreprises vaudoises ne parviennent pas à effectuer une commande auprès de la grande distribution et/ou de leurs organisations faîtières pour l'acquisition en matériel de protection individuelle (EPI), elles peuvent procéder à l'acquisition du matériel nécessaire auprès de l'EMCC moyennant respect du principe de subsidiarité
- Pour ce faire, un formulaire à remplir de manière complète est en ligne sur le site : <https://www.vd.ch/index.php?id=2016787>

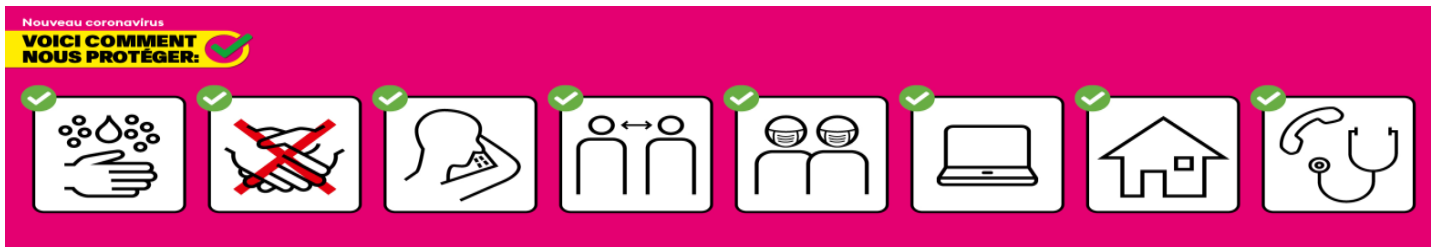
Plan de protection pour l'administration cantonale et celles communales ainsi que les entités parapubliques

Rappel :

- Au vu de la reprise de l'activité au sein de l'administration cantonale vaudoise, des administrations communales et des entités parapubliques, l'EMCC a mis en œuvre un concept général de distribution d'équipements de protection individuelle (masques, solutions hydro-alcooliques et protections plexiglas).
- Possibilité de passer commande auprès de la Direction des achats et de la logistique (DAL).

Informations et mise à jour

Les plates-formes d'information web et téléphoniques de l'Etat de Vaud, à l'adresse www.vd.ch/coronavirus, donneront au fur et à mesure tous les détails organisationnels. Les FAQ sont mises à jour régulièrement avec les dernières modifications valables dès le 27 avril. Puis, elles le seront également avec les adaptations au 11 mai et 8 juin.



Hotlines et informations sur le Covid-19

- [Site internet officiel : www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus)
- Appelez la hotline pour obtenir des conseils personnalisés ou un appui psychologique :

1) ORIENTATION SANTE : 0800 316 800

Tous les jours de 8h00 à 20h00

2) AUTRES QUESTIONS : 021 338 08 08

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

- Pour les autres problèmes de santé, n'attendez pas qu'ils s'aggravent: contactez comme d'habitude d'abord votre médecin traitant, en son absence, la Centrale des médecins 0848 133 133

N'appellez les numéros d'urgence (112/117/118/144) qu'en cas d'urgence réelle

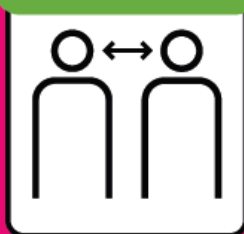
Nouveau coronavirus

Actualisé au 29.4.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Si possible, continuer de travailler à la maison.



POUR RAPPEL:



Se laver soigneusement
les mains.



Éviter les poignées
de main.



Tousser et éternuer
dans un mouchoir ou
dans le creux du
coude.



Rester à la maison en
cas de symptômes.



Toujours téléphoner
avant d'aller chez
le médecin ou aux
urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation